

Séance du 22 Juillet 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 juillet 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Pommiez ; M. Soroste à M. Saussié ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Darmendrail à M. Lacassagne ; Mme Castel à Mme Durruty ; M. Arandia à Mme Bisauta ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipe à M. Aguerre.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Causse présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **COOPERATION INTERCOMMUNALE** – Syndicat mixte de la Nive maritime - Rapport d'activité 2009.

En application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales il vous est présenté le rapport d'activité du Syndicat mixte de la Nive maritime pour l'année 2009, transmis par sa présidente.

Le budget 2009 du Syndicat mixte de la Nive maritime prévoyait une enveloppe financière globale de 311 500 € répartie comme suit :

- section de fonctionnement : 112 000 €
- section d'investissement : 189 500 €.

Le compte administratif 2009 fait apparaître :

- un résultat excédentaire de fonctionnement de 30 697 €,
 - un excédent cumulé d'investissement de 46 250 €,
- soit un solde positif de clôture de 76 946 €.

Les postes principaux de dépenses de la section de fonctionnement concernent :

- l'entretien de la piste cyclable et des berges de la Nive : 21 586 €, dont 11 003 € pour le fauchage d'entretien des berges et 8 984 € pour des interventions d'urgence après les crues du mois de février 2009 ;
- les frais de personnel : 2 798 € ;
- le remboursement des intérêts des emprunts : 12 341 €.

Les recettes sont constituées :

- des recettes fiscales de Bassussarry, Ustaritz et Villefranque : 57 642 € ;
- de la participation budgétaire de la ville de Bayonne : 34 115 € et de celle de la CABAB : 20 662 €.

Pour l'année 2009, les dépenses d'investissement ont été limitées à 5 410 €, portant sur la voie verte et les berges. Par ailleurs, le remboursement en capital de la dette s'élève à 25 214 €.

Les recettes d'investissement correspondent essentiellement au FCTVA : 30 183 € (remboursement de la TVA sur les investissements réalisés en 2007).

La balance générale du compte administratif 2009 est jointe à la présente délibération.

Au cours de l'année 2009, le Syndicat a décidé de s'orienter progressivement vers une professionnalisation de la structure, en faisant appel dans un premier temps à la Direction du patrimoine naturel et environnemental de la Ville de Bayonne. Une convention de mise à disposition du personnel a été signée en ce sens entre les deux collectivités (coût pour le syndicat : 2 127 €).

Après les investissements importants réalisés au cours des derniers exercices (passerelle sur la Nive, réfection totale de la piste cyclable en rive gauche, réaménagement de berges), le syndicat a marqué une pause en 2009 afin de mener une réflexion sur son développement et les enjeux liés à ses compétences actuelles et futures.

Les élus ont initié en 2009 une modification des statuts du syndicat qui devrait être validée au cours de l'année 2010, fixant les priorités de son action pour les prochaines années.

Par ailleurs, l'étude de faisabilité d'un prolongement en rive droite de la piste cyclable a été lancée ; les possibilités de tracés et l'estimation financière seront connues pour la fin de l'année 2010. Elles permettront de définir la solution optimale d'un point de vue technique comme économique afin d'établir un calendrier pluriannuel de réalisation.

Il convient également de relever que le syndicat a répondu à l'appel à projets « Acquérir les zones humides pour mieux les préserver », lancé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Un dossier a ainsi été présenté conjointement entre le syndicat et les communes de Villefranque et de Bayonne pour les barthes du quartier bas à Villefranque.

Le présent rapport n'appelle pas de vote de la part du conseil municipal.

Ont signé au registre les membres présents.